

7ème Assemblée Générale Ordinaire de l'Association «Bains des 3 Jetées »

Procès-verbal

Date :04 octobre 2017, de 19h10 à 20h40

Lieu : Salle du Conseil, Ferme du Manoir, Nyon

Présents : 3 membres du comité : Thomas Montarnal, Franziska van de Meerssche et François Clavadetscher (ci-après respectivement TM, FVDM et FC) + 26 membres soit :

29 total ; majorité absolue : 15.

20 personnes s'étaient excusées jusqu'à la veille, notamment la présidente démissionnaire Aldina Kasper. Stéphane Bertalmio absent en raison d'un deuil, seuls trois membres du comité sont donc présents. Aux côtés du comité siège Hélène Thomas (HT), experte-comptable et membre B3J.

A 19h10 TM prend la parole et souhaite chaleureusement la bienvenue à l'assemblée et après une courte introduction, FC débute selon l'agenda. Après présentation des personnes excusées, 2 scrutateurs sont désignés : Caroline Tendon et Alessandro Frappaolo qui sont remerciés. Roch Berset fonctionnant comme secrétaire d'un soir, il est également remercié pour son aide.

FC relève qu'aucun membre du comité n'a reçu de demande de modification ou d'ajout à l'ordre du jour (ODJ) et de ce fait propose son adoption.

ODJ, Point 1

Sébastien Haller demande la parole à ce sujet et une première question est posée quant à la pertinence de cet ODJ : Après un court échange, l'avis général est de passer à l'ODJ, celui-ci est adopté à une très large majorité. Il se présente tel que sur la convocation:

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la 6^{ème} AG du 21 septembre 2016
3. Nouveaux membres 2016-17
4. Rapport du comité pour l'exercice 2016-17
5. Rapport de la trésorière pour l'exercice 2016-17
6. Rapport des vérificateurs de comptes pour l'exercice 2016-17
7. Approbation et décharge au comité et aux vérificateurs de comptes
8. Approbation du budget 2017-18
9. Montant des cotisations 2017-19
10. Elections complémentaires au comité
11. Divers et propositions individuelles

ODJ, Point 2

FC fait observer que le PV de la 6^{ème} AGO est disponible depuis une année sur le site, personne n'en demande la lecture mais Sébastien Haller (SH) demande la parole car il lui semble que certains éléments sont discutables. C'est notamment le cas, selon lui, de toute la question concernant le projet de refonte du site internet et sa mise au concours.

Le PV de la 6^{ème} AGO est donc mis en discussion ; SH expose en préambule son point de vue quant à la procédure d'adjudication du travail, déclarant avoir lui-même fait une offre, finalement

non-retenu par le comité. Il conteste la manière de faire du comité, ce d'autant que seuls 3 membres du comité étaient en fonction pour le choix et le vote au sein du comité.

Il est fait référence dans le PV à un projet concernant le site internet, « alors que le point n'a pas été discuté à l'AGO, dont c'est la compétence », selon SH. Les premiers travaux ont commencé durant l'été ; SH semble contester qu'une telle décision puisse se faire hors de l'AGO.

FC répond tout d'abord que la décision a été prise en tenant compte d'avis externes, tenant compte également des avis consultatifs de trois membres B3J. Répondant à une autre question de SH, FC affirme qu'un montant au budget avait été prévu en 2016/17.

FC est convaincu par ailleurs que la sélection des projets, leur validation et leur réalisation est de la compétence du comité (statuts, Art.23). SH demande si ce projet de refonte figure au PV. Après recherche, l'assemblée peut constater à l'écran qu'une mention figure dans le PV. SH poursuit: Les statuts prévoient que les budgets pour les projets sont de la compétence de l'Assemblée, comme les directions et stratégies. Ce point est mis en discussion durant quelques minutes.

Le fait que le budget doive être voté par l'AGO n'est pas contesté par le comité, procédure conforme aux statuts.

SH : Est-ce que les travaux d'amélioration du site web sont un projet, de l'entretien ou, vu l'urgence, le comité a-t-il la compétence de décider ainsi ?

Cette question laisse le comité un peu perplexe.

En guise de réponse FC retrouve et projette le budget approuvé et voté lors de la 6^{ème} AGO pour 2016/17, celui-ci mentionne une tranche de 1000.- pour le site, donc pour l'exercice sous revue. Le budget prévu au prochain exercice sera traité plus tard au point 8 de l'actuel ODJ. Quelques membres manifestent un peu d'impatience et finalement le PV est approuvé tel que publié en octobre 2016 à une très large majorité.

ODJ, Point 3

Nouveaux membres: FC rappelle qu'il est de la compétence de l'AG d'exclure un membre, évidemment uniquement pour de justes motifs.

Une liste de nouveaux membres comprenant 71 lignes dont une douzaine de couples, donc 83 adultes – sans compter quelques enfants également titulaires de cartes de membres – est affichée, disponible auprès du secrétaire. FC leur souhaite, au nom du comité, une cordiale bienvenue. Aucun commentaire n'est fait sinon que SH demande le nombre exact de membres. Pour y répondre cela exige de quitter la présentation et d'ouvrir le tableur concerné. *[Edit. a posteriori, une vérification fait état d'un total de 242 cartes de membres, enfants inclus, pour la saison en revue]*

SH pose une nouvelle question au sujet des membres démissionnaires, comité ou autres, suite à la démission en cours d'année de deux membres, et quelle personne a pris pour 6 mois le rôle du président.

FC répond que ceci ne pose aucun problème significatif, qu'il y a 3 vice-présidents qui ont remplacé la présidente démissionnaire, mais que Thomas Montarnal est pressenti, celui-ci s'annonce donc comme président a.i.. Il précise que le remplacement et la répartition des

tâches au sein du comité est de la responsabilité du comité qui règle cela à l'interne. [Edit.L'Art. 21,§3 des statuts est clair à ce propos]

ODJ, Point 4

Rapport du comité :

Sa lecture n'est pas demandée car il a été envoyé par e-mail avec la convocation. Il est néanmoins projeté avec quelques commentaires, notamment concernant les chiffres de fréquentation du sauna. Il est approuvé à une très large majorité.

ODJ, Point 5

Rapport de la trésorière

Présentation des comptes

Hélène Thomas (HT) est présentée en temps que fiduciaire, experte-comptable et membre bénévole de l'association B3J. Elle a offert son aide pour reprendre et rectifier toute la comptabilité passée depuis 2009. Depuis l'automne 2013 jusqu'à la semaine passée (fin septembre) elle n'a pas été bouclée avec un bilan correct. Ce dernier existait dans des exercices précédents, puis n'a plus été actualisé.

HT a donc remis à jour sur l'exercice 2016-17 les actifs et les passifs anciens, travail qui nécessiterait un effort hors-norme pour des bénévoles.

Selon le compte d'association Postfinance 10-167716-9, il y a une augmentation de la fortune. Toutes les recettes et dépenses correspondent aux écritures du compte courant.

Les mobiliers devraient être mentionnés et amortis régulièrement dans le bilan.

Le poêle a été amorti en une fois sur cet exercice. Les achats de l'année ont été activés, et ils seront amortis progressivement.

Le sauna n'avait jamais été porté en compte, et il a été rajouté en valeur à partir de 10'000.- en 2009 et suite aux amortissements et réparations, il vaut maintenant 2'097.-

La valeur proposée par HT est mise en discussion et n'est finalement pas modifiée.

Tâche est donnée au comité de vérifier la couverture d'assurance du sauna par l'ECA (cas d'incendie). Le comité en prend bonne note.

Pertes et Profits

Des exemples de saisies inexactes sont évoqués, p.ex. pour les cotisations payées en cash à la Balise. Des mesures plus strictes sont nécessaires pour que les résultats de comptes soient compréhensibles pour l'assemblée. Le mode de transmission des quittances et leur attribution aux postes du plan comptable sont à améliorer.

FC explique l'énorme problème pour le secrétaire et la trésorière en particulier de rechercher à quoi sont dus les petits écarts entre des tableaux et ce qui est finalement comptabilisé après-coup sur la base des documents remis à la trésorière.

Un exemple d'une des nombreuses transmissions embarrassantes est projeté à l'écran, on peut lire : « cotisation 119.- » (!) Le montant des factures de bois a également été mal imputé et le total est irréaliste, car trop bas au lieu des 1'600.- – 1'800.- habituels.

A l'avenir, lors des fêtes, dès qu'un membre sort ou remet de l'argent dans la caisse il sera nécessaire de fournir une pièce justificative très claire. Il y a environ 450 écritures au total pour cet exercice.

Une chose est certaine, les résultats totaux sont corrects en fin d'exercice. Même si les imputations n'étaient pas toujours sur les bons libellés de comptes.

Bilan des fêtes, observation de SH:

11'000 fr semblent trop élevés.

Une bonne discussion et beaucoup d'explications sont échangées. La raison est certainement la même qu'auparavant.

ODJ, Point 6

Approbation du rapport des vérificateurs des comptes et décharge au comité.

La discussion précédente étant suffisamment révélatrice des sources d'erreurs dans les imputations, la discussion n'est plus demandée lors de la lecture du rapport des vérificateurs.

Le rapport des vérificateurs est lu par Pascale Oggier, vérificatrice avec Roch Berset.

Les comptes et le bilan sont approuvés à une large majorité.

ODJ, Point 7

La parole n'est plus demandée.

Décharge est donnée au comité et aux vérificateurs à une large majorité.

ODJ, Point 8

Approbation du budget 2017-18

Discussion des postes importants, dont le site internet pour 4500.- Le comité a bon espoir que le système soit prêt début novembre 2017. Le comité a choisi le nouveau fournisseur parmi 3 sociétés.

SH: étant concerné et ayant proposé une amélioration du système informatique, SH précise que tout l'historique enregistré sera perdu. Le comité ne souhaite pas faire de commentaire.

SH trouve dommage que le nombre de membres décideurs n'ait été que de trois personnes.

Le comité répond qu'il voulait avancer et répète qu'il a été aidé par quelques personnes expertes ayant donné leur avis, avant de faire son choix sur le fournisseur.

SH exhibe les offres concurrentielles et remet en cause la libre concurrence. L'autre société aurait revu le cahier des charges et son montant d'offre à l'aide d'informations concurrentielles. Il met en circulation une offre étoffée de 32 pages, ainsi que l'offre choisie qu'il a pu se procurer. (Longue discussion et échanges à ce sujet).

SH semble prétendre qu'un lien d'amitié entre le fournisseur choisi et un membre du comité aurait pu fausser / biaiser la décision du comité. Le comité ne souhaite pas commenter cette allégation. En conclusion le comité mentionne que l'appel d'offres – trois au total - et le choix du fournisseur ont été faits selon les lois et règlements en vigueur, tenant compte de divers paramètres.

Finalement la parole n'est plus demandée. Roch Berset demande un décompte exact des voix pour l'approbation du budget. Résultat : 24 pour, 5 abstentions, pas d'opposition.

Demande est faite au comité de clarifier le problème exprimé par SH et qu'il soit expliqué aux concurrents, pour les tranquilliser et qu'il n'y a eu aucun vice de procédure.

Quelques membres de l'assemblée demandent une petite explication, par souci de

transparence, à la suite d'accusations de partialité pour le choix du fournisseur du nouveau système. Elle sera mentionnée dans le prochain rapport du comité.

ODJ, Point 9

Ainsi que proposé par le comité dans sa communication les montants des cotisations restent inchangés, soit 40.- et 60.- pour les deux exercices suivants jusqu'en 2019. Une question au sujet du nombre de personnes admis dans une cotisation couple/famille est posée par Steffi. Ce nombre maximum avait, dès le début, été fixé à 4 et, pour les enfants jusqu'à l'âge de 24 ans révolus. FC évoque la limite à ce propos de l'AG des CFF pour étudiants. Proposition acceptée à l'unanimité.

ODJ, Point 10

Election complémentaire au comité

Sylvie Zaplata, Alessandro « Alex » Frappaolo et Grégoire Genre, sont présentés comme candidats et sont nommés par acclamation. Sylvie s'occupera de la communication interne et Grégoire restera le webmaster. Alex est le complément « tout terrain » adjoint de Stéphane. Il est précisé qu'ils sont nommés pour une année jusqu'à la fin de l'exercice commencé. François, Franziska, Thomas et Stéphane restent en poste jusqu'à la 8ème AGO de 2018.

ODJ, Point 11

Divers et propositions individuelles

Parmi les divers le comité mentionne quelques sujets plus ou moins immédiats/urgents :

- Comptabilité remise à niveau, outil informatique
- Simplification pour l'enregistrement de nouveaux membres
- Refonte du site internet
- Jubilé 10 ans en automne 2019

Pour ce dernier point le comité recherche des volontaires (groupe de travail ?) pour cette fête. Chacun peut envoyer ses propositions à Sylvie, ou utiliser le futur forum de discussion du site. Dates importantes :

- Montage du sauna samedi 28 octobre
- Fête d'ouverture samedi 4 novembre
- Démontage samedi 14 avril 2018 (probable)
- 8^{ème} AG ordinaire 19.09.2018 (probable)

A la clôture de l'assemblée, une jolie collation très appréciée et produite par « Canard Bleu », Aubonne, est offerte aux participants, dans la bonne humeur.

07/10/2017_v4 clf

[bas de page intentionnellement vide]